



Compte-rendu du conseil municipal Du JEUDI 11 MARS 2021

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

ELUS :	Présents	absents	excusés	Procurations à :
BADIQUE Anthony			x	Bourquard Jimmy
BOURQUARD Jimmy	X			
DARDAINE Agnès	X			
DARCOT Nicole	X			
DELAGRANGE Christophe	X			
DEMOULIN Robert	X			
GAUTHIER Hélène	X			
JACQUEMIN Roland	X			
JEANPERRIN Hervé	X			
LIONNE Adeline	X			
MAGRIS Michelle			x	Vinez Christian
SAHRAOUI Amar			x	Bourquard Jimmy
TAINA Agnès		X		
VARNEROT Éric	X			
VINEZ Christian	X			

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de voix délibératives : 14

Présences exceptionnelles de M. Florian BOUQUET, Président du Conseil Départemental et de M. Benjamin HOARAU, attaché au cabinet de M. Florian BOUQUET

1. Désignation du secrétaire de séance :

M. Éric VARNEROT a été désigné secrétaire de séance.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

2. Approbation du compte-rendu précédent :

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 10 Février 2021.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre



3. Cimetière : révision des tarifs :

Depuis des années, les tarifs n'ont pas changé et ne sont plus adaptés.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, qu'il serait opportun de revoir les tarifs des concessions du cimetière et des emplacements du columbarium.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- | | |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------|
| - Cimetière concession pour 15 ans : 75€ pour 2 m ² | (Ancien tarif 75€) |
| - Cimetière concession pour 30 ans : 125€ pour 2 m ² | (Ancien tarif 75€) |
| - Cimetière concession pour 50 ans : 250€ pour 2m ² | (Ancien tarif 75€) |
| - Columbarium concession 15ans : 950€ | (Ancien tarif 650€) |
| - Columbarium concession 30 ans : 1500€ | (Ancien tarif 950€) |
| - Columbarium concession 50 ans : 2200€ | (Ancien tarif 1300€) |
| - Caveau d'attente pour 3 mois : 50€ | |
| - Caveau d'attente pour 12 mois : 120€ | |

A ces tarifs s'ajoutent des frais d'enregistrement qui sont à la charge du contractant.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de son président :

Fixe les tarifs comme suit :

- Cimetière concession pour 15 ans : 75€ pour 2 m²
- Cimetière concession pour 30 ans : 125€ pour 2 m²
- Cimetière concession pour 50 ans : 250€ pour 2m²
- Columbarium concession 15ans : 950€
- Columbarium concession 30 ans : 1500€
- Columbarium concession 50 ans : 2200€
- Caveau d'attente pour 3 mois : 50€
- Caveau d'attente pour 12 mois : 120€

A ces tarifs s'ajoutent des frais d'enregistrement qui sont à la charge du contractant

- Accepte le fonctionnement proposé dans les règlements c'est-à-dire celui du columbarium et celui du cimetière.
- D'autoriser le maire à signer tous documents y afférents

Résultat du vote : 9 pour, 0 abstention, 5 contre

Le columbarium est pratiquement complet (reste 4 places disponibles). Voir possibilités de reprises de tombes ou d'extension...



Achat en cours du terrain en dessous du cimetière.

4. Nomination du nouveau gestionnaire de la forêt :

En remplacement d'Anthony BADIQUE, Jimmy BOURQUARD est désigné gestionnaire de la forêt communale.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

5. Achat véhicule :

Le véhicule de la commune a 12 ans, il est à bout de souffle. Un changement s'impose et Monsieur le Maire propose l'achat d'un véhicule un peu plus grand que le précédent. Un camion benne a été un temps évoqué mais écarté vue la faible utilisation au courant de l'année.

Monsieur le Maire donne lecture des différentes offres en sa possession. Le choix des membres du conseil se porte sur la proposition de l'entreprise Citroën pour un montant de 15 972€ HT soit 19 166.40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, Décide d'acquérir un véhicule utilitaire de type Citroën grand Berlingo

Décide de retenir la proposition de l'entreprise Citroën pour un montant de 15 972€ HT soit 19 166.40 € TTC € TTC.

Ouvre les crédits pour un montant de 19 166.40 € TTC au chapitre 21, article 2182.

Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant HT	Détail	Montant H.T	Taux
15 972 €	Grand Belfort	7 986.00€	50%
15 972 €	Apport commune	7 986.00€	50%

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

6. Travaux : sécurisation rue de Brebotte:

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune de Vézelois peut bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police afin d'aider à financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : réguler la circulation de la RD13.



La subvention pouvant être attribuée est de 50% du montant HT des travaux visant à améliorer la sécurité routière.

Concernant l'équipement de sécurité pour réguler la circulation de la RD13, la solution la plus appropriée consiste en l'implantation de feux tricolores avec régulation radar à hauteur de la rue du Prairot. Cela semble être la solution optimale tant du point de vue du Département, des entreprises spécialisées consultées que des riverains.

Après exposé du projet, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour les travaux de mise en sécurité de la RD13 grâce à l'implantation de feux tricolores avec régulation radar à hauteur de la rue du Prairot.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général pour les travaux de mise en sécurité de la RD13 à hauteur de la rue du Prairot grâce à la mise en place de feux tricolores avec régulation radar au titre des amendes de police pour un montant Hors Taxe de 22 397.75 € soit 26 877.30 € TTC. L'entreprise retenue est la société BAUMGARTNER de Chatenois les forges.
- La période de réalisation prévue de cette opération sera du 15 juin et 31 juillet 2021.
- autorise la souscription à un prêt sur une durée de 8 ans
- Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes		
Libellé des postes	Montant HT	Détail	Montant H.T	Taux
Sécurisation rue de Brebotte avec des feux tricolores	22 397.75 €	Participation Conseil Départemental	10 198.88€	45.54%
Sécurisation rue de Brebotte avec des feux tricolores	22 397.75 €	Grand Belfort	6 099.44 €	27.23%
Sécurisation rue de Brebotte avec des feux tricolores	22 397.75 €	Apport commune	6 099.44€	27.23%

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

Il y aura des panneaux de signalisation indiquant les feux dans les deux sens.

Prévoir une découpe du trottoir pour permettre l'implantation d'un passage piéton ou alors mettre un plateau surélevé pour se mettre au niveau du trottoir.

Prévoir un appel piéton sur les feux tricolores.



7. Travaux Rue de Chèvremont :

Report des travaux car les subventions sont non disponibles et le montant des travaux est assez élevé.

8. Passage en leds du village et du Fort Ordener

DEMANDE AUPRES DE TDE90 :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de changer les luminaires pour une mise en place de leds au niveau du village mais également du Fort Ordener.

Il propose donc de solliciter une aide auprès TDE90 pour l'opération suivante : - remplacement des luminaires vétustes par des éclairages à LEDS.

La subvention par TDE90 pouvant être attribuée est de 18%.

Après exposé du projet, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 18% auprès de Territoire d'énergie 90 pour le remplacement des luminaires du village et du fort Ordener pour un passage en leds.

La société retenue est l'entreprise BAUMGARTNER pour un montant de 18737.02€ HT € soit 22 484. 42 € TTC.

- Approuve le plan de financement qui s'établit avec une subvention de 50% du Conseil Départemental de Belfort, un complément avec TDE 90 et le Grand Belfort.

Le reste à charge pour la commune de Vézelois sera de 20%.

La période de réalisation prévue de cette opération sera du 1^{er} avril et 31 juillet 2021.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

Monsieur le Maire explique que suite au passage aux Leds, la commune fera une économie d'environ 800 € par an.

- DEMANDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de changer les luminaires au niveau du village mais également au Fort Ordener.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département pour l'opération suivante : remplacement des luminaires vétustes par des éclairages à LEDS.

La subvention pouvant être attribuée est de 50% du montant HT pour le changement des luminaires.

Après exposé du projet, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour le remplacement des luminaires du village et du fort Ordener.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :



- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général pour le remplacement des luminaires du village et du fort Ordener.

La société retenue est l'entreprise BAUMGARTNER pour un montant de 18737.02€ HT soit 22 484.42 € TTC.

- Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes		
Libellé des postes	Montant HT	Détail	Montant H.T	Taux
Éclairage LED village et Fort	18 737.02 €	participation Conseil Départemental	9 368.51€	50%
Éclairage LED village et Fort	18 737.02 €	Grand Belfort	2248.44 €	12%
Éclairage LED village et Fort	18 737.02 €	Territoire d'énergie 90	3372.66	18%
Éclairage LED village et Fort	18 737.02€	Apport commune	3 747.40€	20%

- La période de réalisation de cette opération sera du 1^{er} avril et 31 juillet 2021.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

9. Abris bus : rue de Chèvremont et aménagement rue de Meroux

Une DICT a été envoyée au Grand Belfort pour les réseaux (eaux et fibre).

Une demande de subvention est à faire au Conseil Départemental et au SMTC.

Abris bus en bois à engager.

10. PLU :

Le projet de NEOLIA est définitivement arrêté Rue des Chenevières suite à l'impossibilité pour eux d'acquérir toutes les parcelles nécessaires au projet.



Les parcelles ciblées rue des Chenevières seront classées en zone Agricole après vérifications légales des règles d'urbanisme par le Cabinet gérant notre PLU. Le reste des surfaces à mettre en AU dans notre PLU (pour avoir 2.5ha maxi) seront prises rue des Longerois. Une communication ultérieure sera faite pour préciser les zones.

Vote avec 14 POUR suite à la présentation des parcelles retenues pour les 2.5ha du PLU.

La parcelle 924 de la rue des chènevières sera vendue séparément car elle peut être raccordée au réseau via une servitude privée.

11. Centre Aéré : dates, tarifs été 2021 et bilan février 2021

Eté 2021 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de définir les dates et les tarifs du centre de loisirs pour l'été 2021. Le centre aéré aura lieu du 08 juillet 2021 au 30 juillet inclus. Il propose de fixer les tarifs comme suit :

- Journée avec repas (9h à 17 h) : 13€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 14 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 15 € (non allocataire)
- La journée avec sortie pédagogique : 15€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 16 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 17 € (non allocataire)
- La journée camping (accueil journée + repas soir + déjeuner + nuit) : 18€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 19 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 20 € (non allocataire)
- Nuit au fort : 4€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 5 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 6 € (non allocataire)
- Pour les extérieurs + 2€ la journée
- L'heure d'accueil du matin de 8h à 9h ou du soir de 17h à 18 h sera au tarif unique de 2 €.
- Pour le personnel communal dont les enfants fréquentent le centre aéré 30% de réduction sur les tarifs cités ci-dessus.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les tarifs du centre aéré cité ci-dessus.
- Décide l'ouverture du centre aéré du 08/07/2021 au 30/07/2021

Résultat du vote 14 pour, 0 abstention, 0 contre

Bilan centre aéré février 2021 : cf document de la Responsable du Périscolaire

Les membres du conseil souhaitent augmenter la capacité du Centre de Loisirs car nous allons avoir la possibilité d'avoir des enfants des villages proches avec un encadrant supplémentaire dès avril pour la semaine du 12 au 16 avril.

Voir pour formaliser avec un « genre d'entente » pour le financier.



12. Périscolaire:

- **Point sur le mercredi** : Moyenne enfants par jour : 5

Dates	journées	½ Journées	nombre d'enfants/jour	
06/01/2021	0	0	0	
13/01/2021	7	5	11	
20/01/2021	4	2	5	Annulé
27/01/2021	4	5	8	Annulé
03/02/2021	10	7	15	
27/02/2021	3	4	6	Annulé
03/03/2021	3	4	6	Annulé
TOTAL	31	27	51	
Moyenne	3.44	3.00	5.67	

13. Fête du village

Comme la situation sanitaire se détend et que les perspectives à moyen terme semblent favorables, il est utile de penser à organiser la fête du village.

Prévision samedi 28 août 2021.... Faut-il prévoir un feu d'artifice ?

14. Questions diverses :

- Participation citoyenne. Monsieur le Maire a envoyé aux membres du Conseil les éléments fournis par la gendarmerie. Cela implique un protocole avec les autorités administratives avec la désignation de personnes (5 à 8) qui feront l'objet d'une enquête de notoriété. Cette démarche est différente des voisins vigilants qui ne sont pas reconnus par les autorités et sont une entreprise privée à but commercial. Décisions prises de poursuivre la démarche.
- Changement du mode de chauffage de l'école et de la salle multi activités : le dossier est en cours pour les demandes de subventions
- Un Hôtel à Hirondelles a été installé à côté de la Boulangerie ce qui va permettre la réparation des façades de la boulangerie.
- Une demande est faite pour avoir une séance de vaccination dédiée à Vézelois.

Le conseil Départemental remercie la commune de Vézelois pour le prêt de la « Vézeloise » et pour la présence des bénévoles pour encadrer les séances de vaccination.

&&&& L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 &&&&